

Compte-rendu de séance des élus de l'Appel

Vendredi 11 juin 1999 à 17h30 - Lausanne

Nombre de Personnes présentes: 25

Personnes excusées: 13

La séance est ouverte à 17h39 par Luc Recordon qui donne la liste des excusés.

1° Procès-verbal de la séance du 21 mai 1999

Le PV de l'avant-dernière séance n'a toujours pas été envoyé. Luc s'excuse, mais il ne retrouve pas ses notes de séances.

Concernant la cérémonie d'ouverture: Avons-nous connaissance d'autres réactions ?

Ce qui vous est parvenu, c'est le déroulement définitif.

2° Communications

- Site internet (Dominique Renaud): il se développe tous les jours. Les rapports que vous allez recevoir lundi sont déjà sur le site.

Ils sont cachés: Dans la rubrique membres, mot de passe : appel. (tout en minuscule) Adresse du site: www.appel-vaud.ch

On trouve deux listes de membres: Celle de tous les constituants avec leur numéro de téléphone et celle des 600 signataires de l'Appel. Chaque membre peut faire sa propre page personnelle soit 600 pages. Possibilité aussi d'envoyer directement un mail à tout le monde.

Dominique demande des informations de la part des appelants pour le site.

Mise sur pied d'un forum?

La question de la qualité et de l'organisation se pose: celui de l'État de Vaud est très fouillis.

Remarques positives des membres de l'assemblée sur le site et le travail effectué.

Certains regrettent la partie réservée et nécessitant un mot de passe.

Nous voulons instaurer la transparence, c'est quelque peu contradictoire.

Il faut éviter de faire un double travail par rapport au site de l'État et de la Constituante. Il faut que le matériel soit propre à l'Appel avec les renvois nécessaires.

Il faut protéger une partie des informations des signataires non élus.

3° Dernier état des travaux - planification

- Commission planification / règlement (Allégra Chapuis)

6 séances en tout. Les points qui risquent de susciter discussion:

- la journée de réflexion (cf dernière fois): elle se déroulera comme indiqué la dernière fois.

Cette journée aura lieu début septembre, Elle est défendue par les deux commissions.

- les commissions thématiques (après la journée de réflexion): la majorité de la commission prône 6 commissions thématiques de 30 personnes.

- Un rapport de minorité (de Haller, Haldi, Zysiadis, Depraz, rejoint depuis par Anne-Catherine Lyon) sera présenté: leur proposition est de former 10 commission thématiques de 17 Personnes.

Ces commissions auront 9 mois pour rapporter, mais ce n'est pas égal à la phase de la rédaction qui viendra après une détermination en plénière.

Dès le 15 mars 2001, phase de délibération du projet de constitution en plénière.

Les membres des commissions seront désignés par les partis politiques.

Sur les commissions thématiques, nous pouvons nous attendre à des attaques tant de la gauche que de la droite, notamment du côté des extrêmes.

Pression des juristes également. L'Appel devra donc bien défendre ce qu'il a voulu.

— session ou jour fixe: Préférence pour une journée fixe par semaine. Dans un premier temps, le vendredi ou le jeudi en utilisant les locaux de l'Université. Depuis Beaulieu est disposé à mettre à disposition gratuitement ses locaux en début/milieu de semaine.

— le règlement a la même structure que celui proposé par le Conseil d'État (CE), mais il est différent au niveau du contenu. Le projet du Conseil d'Etat était trop calqué sur celui du Grand Conseil.

La coprésidence est consacrée dans le projet de règlement par exemple, alors que tel n'était pas le cas dans le projet du Conseil d'Etat.

Intervention 1: Question aussi des présidents, il devrait s'agir de chairman ou de speaker et non pas de présidents tels que nous les connaissons. Ainsi le règlement prévoit-il que le président n'a pas de voix de préférence. Cependant, certains aimeraient que les présidents soient désigner en plénum. Or, cela leur donne un pouvoir de facto ce qui est regrettable dans la conception du speaker.

Intervention 2: Qu'en est-il concernant la commission structure? Qu'en est-il des sujets des commissions? Qu'en est-il de la communication et d'un éventuel vote préalable? Qu'en est-il au niveau de l'organisation des commissions ?

Intervention 3: Et la décentralisation?

La commission structure apparaît dans le système des 6 commissions, mais pas dans le rapport de minorité: celui-ci prévoit une réunion des présidents de commissions.

Pour les sujets, les 10 commissions sont de 17 personnes. Une personne pourrait faire partie de plusieurs commissions. Il y a donc plusieurs enjeux cachés derrière 6 ou 10 commissions.

De plus, le saucissonnage fait que les commissions auront des objets extrêmement limités à traiter. Ce seront alors une poignée de gens qui confisqueront le pouvoir.

Par ailleurs, les extrêmes chercheront à sortir du consensus pour entrer dans un processus conflictuel.

Néanmoins, il ne faut pas se cacher que la question du président est fondamentale, cela a été expérimenté dans la commission planification / règlement de 23 membres. Il ne faut pas que le président soit désigné sur des critères partisans.

Dans la planification, une possibilité est offerte concernant d'éventuels votes préalables. Notamment parce que les commissions pourront auditionner, consulter des experts, la population. Par contre, un vote préalable nécessiterait de changer le décret et donc de repasser devant le Grand Conseil. Par ailleurs, il y aura aussi un bulletin de la Constituante.

Attention cependant, le règlement ne mentionne pas ces éléments de consultation de la population, mais tant le règlement que la planification seront votés et ils auront donc le même statut.

Il est utile qu'une question soit posée en plénum pour s'assurer de cette égalité de statut.

Par contre, il y a un danger si les questions de communications sont confisquées par le Comité de l'Assemblée; Toute marge de manœuvre doit pouvoir être laissée aux commissions.

L'idée de vote par paquet n'est/ne doit pas être définitivement écartée. La demande de protocoler ceci dans le dernier PV de la commission. Cependant, il faut être conscient que sur ce point nous sommes minoritaires.

En conclusion, le concept de communication est des plus embryonnaires. On peut émettre quelques inquiétudes à ce sujet.

Pour les lieux, il n'y a pas de décisions définitives. Au niveau des commissions, elles pourront se réunir où elles le désirent. Par contre, pour la plénière, les exigences d'infrastructure pèsent avec 180 personnes. Ce sera au bureau de décider, En outre, le coût du déplacement hors Lausanne s'élève à frs 5'000.- par séance.

Intervention 4: Y aura-t-il du personnel pour épauler le travail des commissions?

Le règlement prévoit que dans les tâches du secrétariat d'épauler les commissions. Une idée a été évoquée de confier ce travail à des étudiants en sciences politiques par exemple.

• Comité provisoire de l'Assemblée (Luc Recordon)

Question essentielle du secrétaire général. Trois candidatures ont été retenues à la fin et c'est Francine Crettaz qui a été retenue.

C'est avant tout une personne de communication.

Elle a demandé de travailler à 80%; on lui adjointra probablement une secrétaire actuellement au Grand Conseil.

Intervention 5: il faut/dra que l'on prenne une décision sur la question du vote préalable et de la question du préambule.

- Attendons de voir la manière dont le concept de communication prendra forme.

- Ne coulons pas non plus prématurément cette proposition.

- Pour les planificateurs, il est acquis qu'il n'y aura pas de vote préalable. C'est le 23 juin ou rien. C'est un combat d'arrière-garde.

- Il faut se réserver de tels outils (p. exemple proposer des variantes) pour le vote final et non pas à mi-parcours.

- L'organisation de sondages devrait / pourrait être envisagée.

- Prenons la décision de ne pas nous battre le 23 juin concernant cet objet. De manière à ne pas mettre en danger les autres acquis que nous avons obtenus.

- Il nous faut imaginer des alternatives. Ce devrait être une des tâches prioritaires de la Constituante.

Intervention 6: au niveau des commissions thématiques:

que se passe-t-il pour les indépendants et des petits groupes comme A propos ou Vie associative?

Un regroupement de ces personnes en un groupe pourrait être une solution pour participer à toutes les commissions.

Les personnes élues dans les commissions le seront sur la base de liste. Voir l'article 49 du règlement.

A ce titre, la proposition minoritaire comporte un danger pour les petits. Cependant il est séduisant au niveau du petit nombre de personnes.

4° Divers

Intervention 7: comment désignera-t-on les formateurs et les animateurs?

Ce sera un travail pour le Copac. Les personnes seront formées en une journée.

Intervention 8: j'attire votre attention que des groupes de constituants peuvent se constituer en groupe thématique. L'Appel entre donc dans cette catégorie. La rémunération des groupes est prévue.

Intervention 9: Le financement des groupes politiques est dangereux. Par contre, la mise à disposition des infrastructures de l'Assemblée doit être prévue pour les groupes.

Séance levée à 19h45.

Prochaine séance:

lundi 28 juin à 17h30 à Lausanne, Gare CFF, Buffet de la Gare.

**Liste de présence à la séance du 11 juin 1999
de l'Appel pour une Constituante qui ait du souffle**

Personnes présentes:

Nicole Grin	Lausanne
Benjamin Samy	Vufflens-la-Ville
Rebeaud Laurent	Lausanne
Farron Pierre	Lausanne
Léchaine Jean-Michel	Syens
Pellaton Buthold	Lausanne
Aubert Josiane	La Vallée
Saugy-Anhorn Nathalie	Yverdon
Renaud Dominique	Avenches
Volluz Françoise	Lausanne
Nicod François	Vulliens
Chapuis Allagra	Lutry
Pillonel Cédric	Yverdon
Martin Marie-Hélène	Payerne
Salamin Michel Laurie	Morges
Martin Laurence	Lausanne
Morel Nicolas	Morges
Martin Jean	Lausanne
Piguet Jean-Michel	Lausanne
Fattebert Jean	Payerne
Chatelain André	Morges
Recordon Luc	Jouxens-Mézery
Cohen Dumani Marcel	Lausanne
Zwahlen Jacques	Lausanne
Kaufmann Lyonel	Vevey (secrétaire perpétuel)

Excusés:

Mireille Jemelin, Viviane Jomini, Denise Dufour, Hunkeler Pierre, Charles-Louis Morel, Claude Schwab, Marie-Chrystina Cuendet, Marcel Burri, Anne Bornand, Louis Goy-Seydoux, Anne Biemann, Catherine Roulet, Jacques Pernet